C.R.I.C. N° 175 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission chargée de questions européennes

Jeudi 29 avril 2021

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Auditions.....1

Accord global UE-Chine sur les investissements.....1

Audition de Mme Bricmont, Députée européenne

Intervenants : M. le Président, Mme Bricmont, Députée européenne (Ecolo).....1

Audition de M. Kempeneers, Directeur général de la Direction générale des Affaires internationales à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx)

Intervenants : M. le Président, M. Kempeneers, Directeur général de la Direction générale des Affaires internationales à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx).....5

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Bierin, Cornillie, Beugnies, Antoine, Mme Bricmont, Députée européenne (Ecolo), M. Kempeneers, Directeur général de la Direction générale des Affaires internationales à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx).....9

Confiance au président et au rapporteur.....19

Organisation des travaux.....19

Projet « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux »

Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Cornillie, Antoine.....19

Liste des intervenants.....21

Abréviations courantes.....22

COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidence de M. Marcourt, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Puis-je vous demander de bien vouloir activer votre écran avec votre badge ? C'est nécessaire de le faire afin que votre présence soit prise en compte.

Par ailleurs, cela vous permet d'activer le micro, ce qui n'est pas dérisoire.

AUDITIONS

ACCORD GLOBAL UE-CHINE SUR LES INVESTISSEMENTS

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur l'accord global UE-Chine sur les investissements.

Nous aurons l'audition de deux personnes : Mme Saskia Bricmont, Députée européenne, que je salue et qui interviendra à distance, et M. Michel Kempeneers que je salue également, Directeur général des Affaires internationales de l'AWEx et qui nous fait l'amitié d'être présent.

MM. Cornillie et Evrard ont déjà été désignés en qualité de rapporteur.

Audition de Mme Bricmont, Députée européenne

M. le Président. – La parole est à Mme Bricmont.

Mme Bricmont, Députée européenne (Ecolo). – Chers collègues, c'est un plaisir pour moi d'être devant vous aujourd'hui. C'est une première pour moi. Je l'aurais bien fait physiquement, mais nous sommes en séance plénière au Parlement européen avec des sessions de vote. Cela rendait les choses un peu compliquées. L'avantage de ce système est qu'il nous permet de le faire malgré tout.

Je vous ai préparé une petite présentation. J'ai cru comprendre que vous avez déjà eu une série d'auditions, j'espère donc que je ne serai pas répétitive. D'abord, il me semblait important de d'abord rappeler le cadre dans lequel nous nous situons. Nous ne pouvons pas dissocier les questions liées au CAI, *Comprehensive agreement on investment*, du contexte géopolitique plus large. Ce contexte géostratégique est un ensemble de négociations et d'accords récents qui sont en cours et qui permettent de comprendre comment l'Union européenne se situe vis-à-vis de la Chine et comment la Chine aborde ses relations avec l'Union européenne.

Un petit élément de calendrier : les négociations avec la Chine se sont conclues à quelques jours de la fin de la présidence allemande à l'Union européenne. C'est clairement une plume au chapeau de la présidence allemande.

Elles se sont également conclues quelques semaines avant l'investiture de Joe Biden.

Autre élément de contexte : peu de temps avant cela s'est conclu l'accord RCEP – *Comprehensive regional agreement* – de plusieurs pays asiatiques, qui comprend la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, soit deux milliards de personnes et 30 % de la production et du commerce mondial. C'est donc un accord qui n'est pas négligeable et qui est aussi un atout important dans la région pour la Chine elle-même. En effet, cela permet de mettre de l'huile dans la chaîne de valeurs asiatique et le commerce intra-asiatique avec un positionnement stratégique de la Chine.

Autre élément de contexte : la *Belt and road initiative.* Elle permet à la Chine de créer des relations de dépendance qui lui sont entièrement favorables, mais aussi de déployer son réseau de routes et un vaste réseau maritime et terrestre pour faciliter l'accès au marché européen, mais aussi au marché africain.

Enfin, dernier élément de contexte plus large : le Partenariat transpacifique, CPTPPP, qui inclut plusieurs pays. Il a des exigences en matière d'entreprise publique, de propriété intellectuelle, de durabilité, et j'en passe. Il est peu probable que cet accord transpacifique aboutisse. Néanmoins, nous voyons que la Chine manifeste un appétit pour cet accord et que les facteurs géopolitiques sont devenus clés dans le contexte des relations commerciales.

Dans ce contexte, on voit bien que la Chine réaffirme sa position géostratégique, qui est une position forte dans le cadre de ses relations commerciales. Cela la met aussi dans une certaine posture de supériorité ; on

le voit bien, c'est lié au régime de sanctions sur lequel je vais venir dans quelques minutes. N'oublions pas qu'avec le CAI, la Chine a réussi à briser le Fonds transatlantique ; c'est intéressant de le noter. Tout ceci permet de réaffirmer l'assise politique et le leadership de Xi Jinping, notamment – mais pas que – dans la perspective du prochain Congrès du parti communiste qui se tiendra en 2022.

Le dernier élément de contexte important, puisque cela joue aussi, est un contexte général d'affaiblissement de l'OMC, voire de mise hors-jeu graduelle de l'OMC, avec des difficultés liées à la nomination de sa directrice générale, la difficulté aussi à mettre sur pied un réel mécanisme de règlement des différends. Évidemment, la posture de l'administration Trump n'a pas aidé dans ce contexte, mais c'est une composante qui n'est pas négligeable non plus dans le contexte multilatéral.

J'en viens maintenant à l'Union européenne et aux négociations avec la Chine elle-même, et la perspective européenne qui se situe dans un concept de *open economic strategy* qui est définie par la nouvelle politique commerciale européenne qui vise à aligner les outils de la politique commerciale pour qu'ils soient au service des objectifs, des valeurs de l'Union européenne et des ses intérêts.

C'est dans ce contexte que se sont conclues les négociations qui étaient en cours depuis plus de sept ans et après 34 ans de négociations. À la fois, il y a tout un symbole autour de la conclusion de cet accord, mais aussi une forme de supériorité qui est marquée à nouveau au niveau chinois, qui utilise cela comme un atout politique pour asseoir leur positionnement. Du côté chinois, leur concept d'*open economic strategy* est de voir ce CAI comme un outil au service de leur évolution technologique, leur permettant de gravir les échelons technologiques. C'est leur forme d'autonomie stratégique ouverte, que des experts ont qualifiée de « circulation duale » – une circulation interne et externe – dont l'objectif est de réduire la dépendance de la Chine aux marchés mondiaux, et à la fois d'en profiter largement. Cette « circulation interne » se réfère au fait que la production domestique chinoise doit conclure à l'autosuffisance technologique, et de l'autre, la « circulation externe », au fait que la stratégie d'exportation de la Chine est totalement mise au service de cet objectif d'autonomisation.

Du côté européen, la vision de cette autonomie stratégique ouverte est plutôt une réciprocité : un *level playing field* des règles. Avec la Chine, elle entend avoir des relations justes et fondées sur des règles avec une série d'obligations dans le cadre des relations commerciales avec la Chine. On voit que ce n'est pas simple de réconcilier les deux points de vue. La question des droits humains est assez révélatrice de cela aussi.

Jusqu'à la conclusion des négociations, la dynamique était plutôt favorable, puisque, quelque temps auparavant, l'Union européenne avait aussi conclu un accord sur les indications géographiques, alors que le contexte de contestation face aux violations des droits humains – Ouïghours, mais aussi Taïwan, la situation à Hong Kong – était déjà largement évoqué et connu. Or, depuis 2012, on assiste à un réel durcissement de la politique de répression des minorités, notamment – mais pas que – des minorités ouïghoures, des minorités musulmanes et des Kazakhs. Je vais passer la question – que vous connaissez largement entre-temps, puisqu'il y a eu les auditions précédentes – des camps de rééducation et toutes les problématiques qui sont liées aux violations de droits humains.

Les protestations ont graduellement augmenté au fur et à mesure que le CAI se finalisait.

C'est ainsi que, mi-décembre 2020, le Parlement européen s'est positionné, par une résolution, sur le travail forcé et sur la situation des Ouïghours dans la région du Xinjiang, avec un message assez clair qui a été envoyé dans le cadre de ce positionnement : la Chine devait ratifier les conventions n° 29 et 105 de l'OIT et on lie les questions des investissements avec le respect des conventions internationales contre le travail forcé.

Peu de temps après, en janvier 2021, on réitère en adoptant une résolution sur la situation à Hong Kong et la répression de l'opposition démocratique, avec, là aussi, des positionnements importants sur le fait d'utiliser les négociations sur les investissements comme un moyen de pression vis-à-vis de la Chine pour préserver un haut degré d'autonomie à Hong Kong et sauvegarder les droits fondamentaux et les libertés.

Ce sont des positionnements qui, graduellement, se sont ajoutés les uns aux autres.

Une opposition affirmée aussi à la hâte a été prise par la Commission et le Conseil pour conclure l'accord sans prendre de mesures concrètes vis-à-vis de la Chine en matière de violation des droits humains, notamment vis-à-vis de Hong Kong.

Les conditions ont progressivement été réunies pour que la situation s'envenime à la suite de la décision coordonnée entre les États-Unis et l'Europe d'adopter des sanctions pour les hauts dirigeants chinois pour leur responsabilité dans les violations et dans la persécution des Ouïghours.

Les représailles ne se font pas fait attendre puisque, le 22 mars, la Chine sanctionnait plusieurs députés nationaux, députés européens et des organisations, dont des ONG et des académies, ciblant clairement la liberté d'expression et la démocratie européenne.

Elle a, en choisissant ces cibles, touché au cœur de nos démocraties et de nos valeurs fondamentales. Elle le sait, ce n'est pas anodin. Elle a sanctionné, entre autres,

la Sous-commission des droits de l'homme, présidée par Marie Arena, des députés européens et des députés nationaux. Elle touche au cœur de la liberté d'expression en faisant cela. Elle n'a, par exemple, pas sanctionné la Commission du commerce international.

Voilà à quel point les choses se sont accélérées récemment.

Parmi les conditions de prératification – et je vais y revenir en fin de présentation –, au niveau du Parlement européen, les prises de parole ont été claires sur la nécessaire levée des sanctions pour penser à toute négociation du CAI à venir.

Le CAI, en tant que tel, que vaut-il ?

Au départ, le CAI était orienté vers les investissements. Progressivement, à partir de 2016, d'autres questions se sont intégrées dans les négociations : les questions d'accès au marché, les questions liées au chapitre sur le développement durable, le *Trade and sustainable development chapter*, – le TSD –, les questions de *level playing field* et de résolution des différends.

Ne sont pas traitées dans le CAI : les questions de subventions aux entreprises, les contrefaçons et les surcapacités et la neutralité compétitive. Sur la question des contrefaçons et des surcapacités, je pointe un problème, puisque plus de 80 % des produits contrefaits et piratés qui ont été saisis dans l'Union européenne entre 2018 et 2019 provenaient de la Chine. Ils représentent une perte de 60 milliards d'euros. C'est donc une question qui, selon nous, devrait être davantage appréhendée.

L'un des objectifs initiaux du CAI était notamment d'adopter un nouveau régime de résolution des différends et de protection des investissements privé-État. C'est un objectif clé, puisqu'il y a un rendez-vous qui est donné dans deux ans pour proposer un système et remplacer les 25 accords bilatéraux qui existent.

Pourquoi est-ce une occasion manquée ? La Chine refuse le nouveau système ICS des Européens et reste attachée à l'ancien ISDS. Les discussions se poursuivent sur ce point spécifique.

On en vient à la question de l'accès au marché. La Chine va lever des restrictions dans une série de secteurs : financiers, manufacturiers, automobiles, environnementaux, télécoms et de la santé privée dans des villes bien identifiées.

Dans le cadre de ces levées de restrictions, il faut quand même savoir que les concessions sont à chaque fois limitées ou conditionnées. Je prends un exemple de condition : seuil de 1 milliard de dollars qui est posé et qui exclut de facto les PME et les start-ups. Donc, cela induit d'autres questionnements, comme le fait que ce seuil puisse donner lieu à une relative déconnexion de grandes entreprises de leur écosystème industriel européen au profit d'une intégration avec les entreprises chinoises. Cela nous ramène au concept de circulation duale et du fait que cela répond plutôt aux objectifs stratégiques chinois qu'aux objectifs européens.

Autre problématique dont vous avez certainement déjà discuté : l'accès au marché énergétique, à l'énergie renouvelable, puisque l'accord le prévoit. C'est évidemment sensible et fortement lié au plan de redéploiement wallon, au plan de redéploiement belge, au Green Deal européen, à nos objectifs en matière énergétique, puisqu'il y a une possibilité d'accès des investisseurs chinois au marché du renouvelable européen, certes avec une limite double – pas plus de 5 % de la production nationale et pas plus de 50 % de la hausse de la capacité énergétique. Néanmoins, 5 % c'est une minorité de blocage à l'échelle de l'actionnariat d'une entreprise énergétique. Donc, mine de rien, cela soulève des questions. Cela soulève aussi les questions d'accès des entreprises chinoises à la recherche et au développement, ou d'autres questions liées aux technologies.

C'est une véritable aubaine pour la Chine. C'est une importance que nous, Européens, nous ne devons pas négliger, et sur laquelle il faut que l'on revienne. En effet, nos relations commerciales s'inscrivent aussi dans des objectifs européens liés au Green Deal, liés au *Fit for 55*. On voit que l'impact que ces investissements pourraient avoir est important pour la stratégie que l'on veut mettre en œuvre au niveau européen. Cela répond-il à l'idée de l'*european strategy of autonomy* ? On peut en douter.

La question du *level playing field* est importante aussi. Je vais passer rapidement dessus pour éviter d'exploser le temps qui m'est imparti. Il y a donc un refus des Chinois de rentrer dans la neutralité compétitive pour les entreprises publiques chinoises.

Il y a aussi la question de l'accès des entreprises de construction européennes au marché chinois : elles y ont accès, néanmoins, vu les politiques chinoises, elles peuvent très bien décider d'orienter leurs marchés publics vers les entreprises chinoises. Le problème de concurrence est clair. Le mécanisme de règlement des différents – j'en ai parlé tout à l'heure – ne pourra être utilisé qu'en dernier recours et seulement pour les infractions les plus graves, excluant notamment les questions liées au chapitre du développement durable et des subsides.

La transparence en matière de subsides pour certains secteurs tertiaires pose aussi question, puisque l'industrie n'est pas concernée, alors que c'est quand même là que les avantages compétitifs déloyaux sont les plus flagrants.

Enfin, les réglementations chinoises internes ne sont pas affectées. Par exemple, la loi sur la cybersécurité ne

se trouve pas inquiétée ; or cela peut poser des problèmes, tout comme le système de crédit social, *social credit system*, qui peut impacter les activités des entreprises en Chine.

Rapidement, j'en viens aux aspects sociaux et de durabilité. Là aussi, des questions sont sur la table et sont sans réponse à ce stade : celles de l'application des normes sociales et du travail. Les normes européennes seraient-elles ou non applicables aux travailleurs chinois qui seraient employés en Europe ? Ce n'est pas clair, ce n'est pas affirmé dans l'accord. Quant au respect des engagements chinois en matière de durabilité, là non plus il n'y a pas de garantie de respect des engagements qui ont été pris dans le cadre du CAI. La question ouverte de la ratification des conventions sur le travail forcé – 29 et 105, sans parler des autres –, puisque la Chine a déjà affirmé son refus de ratifier d'autres conventions liées au droit du travail, notamment les conventions 87 et 98.

Dans le texte, on parle – formulation qui se retrouve dans plusieurs accords – d'« efforts continus et soutenus de la part des partenaires » sur ces enjeux, sur ces questions-là. C'est exactement la même formulation que celle que l'on retrouve dans l'accord avec la Corée du Sud. Vous n'êtes sans doute pas sans savoir qu'il y a une procédure avec la Corée du Sud qui a été ouverte. Après huit ans de la mise en œuvre de l'accord « UE-Corée », la Corée n'a toujours pas ratifié certaines conventions d'unité. Or, elle a fait des efforts continus et soutenus pour le faire. Mais elle ne l'a pas fait. On peut donc se poser des questions par rapport à l'engagement chinois.

En ce qui concerne les conditions posées par le Parlement européen à la ratification, dans une résolution du 26 novembre 2020 – je vous renvoie vers ces textes pour approfondir la question –, le Parlement a mis en avant la réciprocité dans l'accès au marché public et d'autres questions qui ne sont pas résolues. Par exemple, les questions de concurrence, les éléments de distorsion – les entreprises publiques chinoises pratiquent les distorsions –, les questions liées aux traitements discriminatoires, et cetera.

On insiste aussi dans cette résolution sur le volet « Commerce et Développement durable », avec la protection des droits humains, la ratification des Conventions de l'OIT. Pour la partie environnementale, on insiste sur le respect des normes environnementales internationales et de l'accord de Paris sur le climat. Sur ce point, on attend impatiemment de la part de la Commission européenne une proposition sur la nouvelle législation qui interdirait l'importation ou, en tout cas, la mise sur le marché des produits européens de produits qui sont issus du travail forcé. Nous attendons la Commission sur ce point. Elle devrait faire une proposition. C'est lié à toute la discussion sur une législation sur la *due diligence*, la responsabilité de ce site-là, les entreprises. Ici, on est dans l'idée d'interdire la mise sur le marché. Cela va plus loin et il faudrait une législation spécifique. Nous y travaillons pour le moment aussi au niveau du Parlement.

Depuis cette résolution, il y a la question des sanctions et donc de la levée des sanctions avant toute négociation sur un accord sur les investissements.

Il y a un dernier point que je veux évoquer avant de conclure. Il s'agit de la position des entreprises européennes. Elles sont positivement impactées par l'accord. Elles ont salué la conclusion de l'accord qui permettra, selon elles, de rééquilibrer les échanges avec la Chine, mais aussi avec les États-Unis. Certes, à condition que toutes les dispositions de cet accord soient mises en œuvre.

On pose tout de même la question – et je vous la pose aussi – de la cohérence qu'il y a à conclure un accord comme celui-là et à laisser au secteur privé, lui-même, le soin – ou pas – de régler des problèmes qui ne sont pas résolus au niveau de nos accords, notamment en matière de responsabilité sociétale des entreprises. On travaille au renforcement de notre législation. Au niveau belge, on veut également travailler au renforcement de la responsabilité sociétale des entreprises via des mécanismes contraignants. Il y a une loi.

Le commissaire Reynders nous a annoncé que, très prochainement, nous aurons une proposition sur la table et que nous pourrons y travailler au niveau du Parlement européen. Cette législation doit toucher les entreprises européennes, mais aussi les entreprises actives sur le territoire européen, ainsi que leurs sous-traitants. C'est tout de même important de voir la portée que pourrait avoir cette législation. D'un autre côté, c'est étonnant de ne pas prendre en considération, de ne pas prendre au sérieux, dans le cadre des relations avec la Chine, les conséquences sociales et environnementales de cet accord sur les investissements en Chine.

Les entreprises européennes théorisent leur profit en ignorant le contexte dans lequel elles opèrent. Elles risquent à un moment donné de subir les foudres des consommateurs, voir des investisseurs institutionnels. Il peut arriver un moment où il y a un boycott. Dans le cadre de ce qui se passe aujourd'hui, c'est déjà le cas. Il y a déjà des appels au boycott de marques, et cetera, qui investissent en Chine et qui utilisent les champs de coton exploités par les Ouïghours, et j'en passe. On a la question fondamentale des droits humains et du respect de ceux-ci. On a aussi les questions liées aux intérêts économiques et au risque d'affaiblissement des entreprises européennes et à leur position compétitive.

J'en viens aux conclusions, qui n'en sont pas, mais qui brossent un peu le tableau.

Les concessions qui ont été obtenues par l'Union européenne dans le cadre des négociations sur le CAI sont un rappel d'engagements antérieurs de la Chine qu'elle n'a pas toujours respectés, notamment des

engagements pris dans le cadre de son adhésion à l'OMC. Elle ne respecte donc pas toujours les règles. On peut s'interroger sur la volonté de la Chine de s'engager réellement sur ces dispositions, sachant par ailleurs que reste totalement ouverte la question des conventions de l'OIT.

Aujourd'hui, nous avons un accord de principe sur la table qui doit encore passer plusieurs étapes, dont celle des juristes-linguistes, ce qui peut encore prendre quelques mois. On ne s'attend pas, en termes de calendrier, à avoir des discussions avant l'automne sur le CAI, et éventuellement une ratification ainsi qu'un vote en 2022 avec, à nouveau, la question des sanctions qui reste aujourd'hui en suspens.

C'est un accord qui sera ratifié à majorité qualifiée et sans ratification nationale. Il n'y a pas d'ISDS ou d'ICS.

Pour information, lors de la conclusion des négociations, plusieurs États ont manifesté leur mécontentement, puisqu'ils n'ont pas été informés de la conclusion et n'ont pas eu le texte final avant l'annonce de sa conclusion. C'était un procédé un peu cavalier.

Pour répondre à la question : le CAI a-t-il des chances d'être ratifié ? En coulisses, plusieurs scénarios circulent, notamment le fait que le CAI pourrait très bien être sacrifié, par exemple, afin de préserver l'accord avec les pays du MERCOSUR ou, inversement, qu'il y ait des marchandages entre groupes politiques et pays pour que les deux se voient adoptés. Le MERCOSUR d'un côté pour satisfaire certains et le CAI de l'autre pour en satisfaire d'autres. Il est difficile, à ce stade, d'y voir clair.

Je le répète, la majorité des groupes politiques s'est exprimée pour dire que, tant que les sanctions sont appliquées, il est hors de question de discuter. C'est un positionnement un peu édulcoré. À entendre certains débats qui ont lieu cette semaine dans le cadre de la plénière sur le régime des sanctions, notamment de la part du haut représentant pour les Affaires étrangères, Josep Borrell, un engagement continu est nécessaire pour avancer sur les intérêts communs, tout en restant fermes sur nos valeurs. On voit bien qu'il n'y a pas d'affirmation claire. Tant qu'il y a des sanctions, on ne négocie plus.

On est ici dans une question de respect de l'institution, puisque le Parlement européen, via la Commission des droits, est visé par les sanctions via les députés qui ont été sanctionnés. La Chine touche clairement au cœur de la démocratie européenne.

D'autres enjeux sont à venir, puisqu'il y a la venue de M. Biden en Europe. C'est un moment important qui coïncide avec la réunion du Conseil qui doit se mettre d'accord sur la stratégie à adopter face à la Chine ; stratégie qui sera discutée avec le Parlement européen.

Il y a encore la question de Taïwan puisque la Commission européenne, dans sa nouvelle stratégie commerciale, omet de citer Taïwan. Le Parlement européen veut que l'on démarre l'ouverture des discussions avec Taïwan. Il y a également la question de Hong Kong.

Enfin, il des liens forts à retisser avec les Américains après les ratés de la fin de l'année dernière. Autant la Chine peut obliger des partenaires comme l'Australie ou la Norvège – dont le poids économique est relativement anecdotique pour eux –, autant je ne pense pas que la Chine puisse se priver de ses relations avec les Européens ou les Américains, et certainement pas les deux. On doit voir comment les choses évoluent.

Je vous remercie pour votre attention, je suis bien entendu disponible pour vos questions.

Audition de M. Kempeneers, Directeur général de la Direction générale des Affaires internationales à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx)

M. le Président. – La parole est à M. Kempeneers.

M. Kempeneers, Directeur général de la Direction générale des Affaires internationales à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx). – Monsieur le Président, Madame la Députée européenne, Madame et Monsieur les Parlementaires, merci pour votre invitation. Je vais essayer de passer rapidement sur le volet politique. Si vous avez eu l'idée d'inviter le responsable de l'AWEx, c'est plutôt pour parler d'entreprises et de données économiques que de cet accord global sur les investissements entre l'Union européenne et la Chine. Je vais peut-être passer certains *slides* un peu plus rapidement que prévu, puisque Mme Bricmont a probablement déjà brossé – d'une très belle manière d'ailleurs – les enjeux de cet accord.

C'est donc l'avant-dernier jour de la présidence allemande que le volet politique de l'accord a été signé sur le principe, et ce, avec un mandat de l'Union européenne pour un accord global visant principalement un accès aux marchés dans le domaine de l'investissement, les conditions de concurrence loyale par rapport à des relations évolutives vis-à-vis de la Chine, les notions aujourd'hui partagées par le monde occidental de développement durable et de la protection des investissements. Ce n'est donc pas du tout un accord de libre-échange comme on l'a connu vis-à-vis du CETA, avec Singapour ou le Vietnam. Cela ne couvre pas du tout les biens, les marchandises, mais bien les investissements.

Deux objectifs sont poursuivis par l'Union européenne :

- rééquilibrer l'asymétrie actuelle entre les niveaux d'ouverture du marché, le marché européen est beaucoup plus ouvert aux entreprises chinoises que l'inverse ;
- améliorer le climat d'investissement pour des entreprises européennes en Chine, en les traitant d'une manière équitable par rapport aux entreprises chinoises.

Cet accord prévoit donc l'action sur le marché, la concurrence loyale et le développement durable. Il ne prévoit pas de protection de l'investissement, uniquement une facilitation de l'investissement. Cette absence de couverture de la protection de l'investissement a été suivie d'une clause de rendez-vous dans les deux prochaines années, c'est-à-dire de nouvelles négociations, de nouveaux échanges et de nouveaux palabres entre les délégations chinoise et européenne. Dieu sait, comme Mme Bricmont vient de le dire, si l'on arrivera à une protection des investissements, puisque l'Union européenne s'est donné comme objectif deux ans. En deux ans, beaucoup d'eau peut couler sous les ponts, surtout quand on voit aujourd'hui la situation de crispation et les tensions entre l'Union européenne et la Chine. Quelques pages vont encore être écrites d'ici là.

On doit donc se baser, pour la protection des investissements, sur un accord bilatéral des années 2000. Un accord un peu dépassé, puisqu'il ne reflète pas du tout l'approche moderne de l'Union européenne en matière de protection de l'investissement, des droits des États à réglementer. La protection des investissements est libellée de manière large : pas de clauses sociales et environnementales, et cetera.

J'en viens à un graphique qui porte sur l'importance de ces investissements de l'Union européenne en Chine et de la Chine dans l'Union européenne. Souvent, on pense qu'il y a – parce que l'on en entend beaucoup parler ces dernières années – une vague d'investissements chinois partout dans le monde, et notamment dans l'Union européenne. Il faut quand même se remémorer que c'est principalement dans l'autre sens, même si le delta commence à se résorber. Ce sont principalement des investissements européens qui s'effectuent en Chine, davantage que l'inverse, et ce, encore aujourd'hui.

Quand on voit le ratio : l'Allemagne, la France et les Pays-Bas – qui ont quand même une économie semblable, en matière de PIB, avec la Belgique – sont le trio de tête pour les pays qui investissent en Chine. Les Pays-Bas sont clairement dans le haut du panier sur le podium par rapport à ces investissements. Dans le secteur de l'automobile, beaucoup de sociétés chinoises obligent les constructeurs à venir produire sur place pour livrer le marché chinois, et ce, également dans les matériaux, dans les services *business*, dans l'agriculture et l'agroalimentaire.

Dans l'autre sens, les investissements chinois en Union européenne sont principalement en Allemagne, en France, mais également en Italie, aux Pays-Bas, en Suède et en Finlande. Pourquoi l'Italie ? Vous avez peut-être connaissance également que, parmi les membres fondateurs de l'Union européenne, l'Italie est le seul membre qui a déjà signé un accord avec l'Union européenne, notamment dans le cadre des routes de la soie.

Dans les rapports, si l'on regarde la comparaison entre les investissements chinois en Europe et les investissements européens en Chine, on voit que la tendance est à un rattrapage du nombre de ces investissements, mais avec encore davantage d'investissements européens en Chine. On atteint pour 2000-2020 : 148 milliards d'euros dans le sens Europe vers Chine ; 117 milliards d'euros de la Chine vers L'Union européenne.

Dans quels secteurs cet accord sur les investissements est-il plus important ? Dans une toute une série de services. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on ne compte pas le transport de marchandises et de biens, c'est donc principalement dans les services financiers, télécoms, *computer*, business, environnement et santé, – qui est le plus important pour la Région wallonne et pour nos entreprises –, et moins sur les services liés au maritime et au transport aérien, principalement le transport de passagers. Certaines entreprises liées au secteur de l'environnement et du développement durable commencent à pointer la Chine comme un marché d'avenir au vu de l'engagement du gouvernement chinois par rapport à l'Accord de Paris et au plan Zéro carbone qu'ils ont décidé pour l'année 2060.

Certaines grandes entreprises chinoises – notamment financières –, qui ont une politique de développement sociétal ou de communication et marketing au niveau de la responsabilité sociétale, visent d'ailleurs davantage 2030 ou 2040. Connaissant les Chinois, ils atteignent en général les objectifs qu'ils se donnent. Je crois qu'il y a vraiment, aujourd'hui, une volonté du gouvernement chinois d'atteindre ces objectifs au niveau climatique.

Un autre élément important : le *manufacturing*. Nous allons voir quelques exemples d'entreprises dans quelques instants, puisque l'importance d'aller produire et fabriquer en Chine était souvent une obligation des autorités locales par rapport aux entreprises européennes.

En résumé, les grandes tendances de cet accord sur les investissements sont de chercher à discipliner le comportement des entreprises publiques, donc de non-discrimination des entreprises publiques chinoises par

rapport à leurs sous-traitants et par rapport aux sociétés qui veulent travailler avec elles.

Une transparence dans les subventions fait partie de l'accord également.

Davantage de lisibilité des subventions accordées par le gouvernement chinois à ses propres entreprises.

Une proposition, qui est probablement le gain le plus important pour les entreprises européennes, est de ne plus être obligées d'être minoritaires dans les joint-ventures en Chine ni d'avoir une obligation de transfert technologique forcée : suivant les secteurs, 6 % à 25 % d'obligations de transfert technologique, de propriété intellectuelle vers le marché chinois et leurs partenaires étaient dus quand on voulait s'installer sur place. Il y a également des conditions améliorées pour la transparence, sur la normalisation, sur les autorisations administratives données aux investisseurs, européens ou chinois. Donc, on rétablit plus ou moins l'égalité.

L'intégration du développement durable, je l'ai dit tout à l'heure, est un axe important de cet accord politique qui a été signé. Ainsi que certaines valeurs du développement durable, dans le domaine du travail, avec le respect annoncé des conventions fondamentales de l'OIT et la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris.

Pour notre économie, pour les entreprises wallonnes, la Chine – quelques graphiques, si vous me le permettez – reste un marché très important. On le compare souvent avec les autres BRICS – Brésil, Russie, Inde et Afrique du Sud. La Chine est, depuis de nombreuses années, à la tête de cette coalition, de ce groupe de pays qui dirigent et représentent l'émergence des pays. Le moins avancé est l'Inde sur ces 30 dernières années.

Par rapport à la Wallonie, la Chine a toujours été le numéro 1, avec un delta assez important. Sauf en 2017, où la balance commerciale était plus avantageuse pour la Wallonie – c'était un hasard de quelques gros contrats que l'on avait gagné sur la Chine –, d'une manière globale, la balance commerciale est fortement déficitaire pour la Wallonie, ce qui n'est pas un grand drame en soi, puisque, comme vous le voyez, la Chine est le douzième client de la Wallonie, onzième cette année-ci.

En effet, on vient d'avoir en primeur les derniers chiffres des 12 mois de 2020. Cela représente 1,03 % de nos exportations. Ce n'est pas énorme si l'on regarde le top 15 des clients de la Wallonie. La Chine est en onzième place sur 2020, derrière toute une série de pays européens bien entendu qui représentent la majorité de nos exportations, et derrière deux pays non européens, qui sont en Amérique du Nord, les États-Unis et le Canada.

Dans l'autre sens, celui des importations, la balance commerciale est déficitaire pour la Wallonie. On importe davantage de la Chine que ce que la Chine n'importe de Wallonie, sauf, également, en 2017, comme je l'ai dit tout à l'heure. Là aussi, nous représentons, pour les importations chinoises vers la Wallonie, uniquement 1,42 % en 2019, pour l'année complète. La Chine était également notre douzième fournisseur : onzième client et douzième fournisseur.

Les relations ne sont pas énormes. Quand vous regardez les montants, on est à 890 millions d'euros d'importations chinoises, ce qui, à l'échelle de l'ensemble de l'économie wallonne, n'est pas très important.

Dans quels secteurs ? Sans aucune surprise, c'est le secteur du pharma et des cosmétiques, mais également tout ce qui a trait aux machines, à l'équipement et à la chimie au sens large que nous exportons. Qu'importons-nous ? Des machines et équipements également et des instruments de mesure de précision, d'optique et du secteur chimique.

N'oublions pas qu'une part importante du label Made in China qui arrive en Belgique, en Europe et en Wallonie, est fabriquée en Chine, mais du chef d'entreprises japonaises, coréennes, américaines, voire d'autres pays européens. C'est pour cela que le ratio de l'importation directe de Chine est assez faible. Cela ne tient pas compte, bien entendu, des flux commerciaux d'autres marques qui font fabriquer en Chine, mais qui sont comptabilisés pour d'autres pays.

Quelques noms d'entreprises, dont certaines sont connues du grand public et d'autres beaucoup moins, sauf de la part des initiés au niveau de l'économie wallonne, bien entendu : GSK, CE+T ou Lutosa sont de gros investisseurs et de gros partenaires de la Chine, dans le sens des exportations vers la Chine. D'autres noms : Cefaly, Galactic, Hamon Group, Belourthe, Safran Aero Boosters, qui est davantage connu, la SONACA, le Standard de Liège – étonnamment, ils ont également un bureau d'investissement et un bureau de promotion au niveau sportif, sur place, en Chine –, UCB et d'autres sociétés. Les trois dernières sociétés qui ont fortement investi en Chine, sont la société ZenTech, notamment dans le cadre des vaccins covid, la société BEA, pour les systèmes de détection pour portes automatiques, et John Cockerill, avec une nouvelle usine d'électrolyseur à hydrogène créée à Suzhou, avec un partenaire chinois.

Pour la petite histoire, ce sont des produits qui sont aujourd'hui rapatriés dans le cadre d'une relocalisation en Europe, pour ne plus appartenir ou ne plus avoir ce label Made in China. Ce sont des technologies chinoises développées en Chine, mais qui, aujourd'hui, sont assemblées en Alsace par le groupe John Cockerill dans le cadre du plan Hydrogène, fortement soutenu par le gouvernement français. Voilà un exemple de relocalisation d'une entreprise wallonne en Europe et qui quitte la Chine par rapport à cela.

Il y a des services et des infrastructures qui sont fortement liés avec le marché chinois. Pour tout ce qui a trait à la plateforme logistique multimodale liégeoise, comme vous le savez certainement, on compte aujourd'hui 35 vols aller-retour entre Liege Airport et 14 villes chinoises par semaine, et ce, de manière hebdomadaire. Dans un objectif de mobilité plus douce et plus respectueuse de l'environnement, il y a trois lignes ferroviaires entre Liège et des villes chinoises.

D'ailleurs, le ministre wallon de la Mobilité a inauguré il y a quelques semaines, le premier train chinois qui arrivait sur le site du Trilogiport à Liège, à Oupeye. C'est cette nouvelle connexion par train que l'on souhaite voir se développer pour équilibrer un peu le nombre de vols par avion vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

Le Hub de Cainiao, filiale du groupe Alibaba qui se base à Liège Airport également, offre des services et exporte ses services aux entreprises chinoises qui veulent importer des produits sur l'Europe. Dirty Monitor, bien connu en Wallonie, développe également des projets au Musée national de Chine et exporte son savoir-faire. Enfin, IMPS, avec l'inauguration il y a quelques mois du plus gros parc Schtroumpfs du monde, situé à Shanghai.

Les investissements chinois en Wallonie ont connu un boum certain en 2018 avec quelques gros contrats qui se sont conclus cette année-là. Ils sont assez faibles, avec quelques pics, en 2017 et en 2018, pour comptabiliser 350 millions d'euros d'investissements sur notre territoire.

Dans le secteur des nouvelles technologies, il y a le programme Made in China 2025. La Chine souhaite être leader mondial de toute une série de technologies : hydrogène, batteries électriques, voitures électriques, mais aussi toute une série de secteurs liés aux télécommunications. C'est un programme qui s'étend sur une dizaine d'années, entre 2015 et 2025. Il y a beaucoup d'ambition dans ces secteurs-là avec des investissements.

La Chine reste tout de même le numéro deux en termes d'investissements en Wallonie, derrière le Japon, mais pas de loin : 40 % des investissements asiatiques viennent du Japon et 36 % viennent de Chine. À eux deux, on a 76 % des investissements venant d'Asie sur le territoire wallon.

Au niveau des emplois, les emplois se montent à 1 584 emplois créés depuis 20 ans par les entreprises chinoises sur le sol wallon avec le pic de 873 emplois en 2018 suite aux gros investissements.

Je ne vais pas aller plus loin que cela dans cette partie introductive.

Septante sociétés chinoises sont implantées en Wallonie. On ne va pas toutes les passer en revue, même si elles figurent sur les différentes *slides* que vous avez dans votre document. On peut voir, en termes de volume des paragraphes, que c'est principalement dans la distribution, sans grande surprise, que les entreprises chinoises sont présentes. Dans la logistique, une vingtaine d'entreprises logistiques chinoises sont basées en Wallonie, et notamment autour de Liege Airport aujourd'hui. Il y en a un peu moins dans l'environnement. Dans le secteur MecaTech, il y a une dizaine d'entreprises également ainsi que dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il y en a quelques-unes depuis peu au niveau des sciences du vivant.

On pense souvent aux investissements chinois dans les secteurs stratégiques. Sachez tout de même qu'il y a aujourd'hui un projet de loi au niveau fédéral pour *screener* les investissements étrangers qui viennent d'en dehors de l'Union européenne pour voir s'ils comportent des risques en termes d'autonomie technologique, mais également des risques pour la société dans les domaines de l'énergie et des télécommunications. Dans le cadre de la crise du covid, les investissements dans les sciences du vivant s'y sont ajoutés pour que les pays européens ne soient pas trop dépendants d'actifs asiatiques ou américains sur leur territoire.

En conclusion, le CAI, cet accord sur les investissements, est, à mon sens, un accord principalement de diplomatie économique majeure signé entre l'Union européenne et la Chine. Comme Mme Bricmont l'a dit tout à l'heure, c'est probablement le plus important accord signé par la Chine avec une zone étrangère et, à mon avis, un accord qui est principalement politique.

Mme Bricmont l'a dit : va-t-il être suivi d'accords d'opérationnalité et de mise en œuvre de ces grands principes dans un proche avenir ? Il y a des doutes par rapport à cela. Certains analystes, notamment politiques, nous disent que la Chine a déjà engrangé son accord et a réussi à ne pas perdre la face, le 30 décembre dernier, que la suite et le développement sur le terrain de ces accords ont peut-être un peu moins d'importance aujourd'hui, qu'ils ont déjà tourné la page et qu'ils pensent déjà à d'autres choses.

Il n'y a pas d'impact de cet accord sur le commerce de marchandises, comme je l'ai dit tout à l'heure et très peu d'impact sur les investissements wallons, qui sont principalement manufacturiers en Chine, si ce n'est la possibilité d'avoir justement une majorité dans les *joint-ventures* que l'on crée au travers de partenariats avec des sociétés chinoises. Cela rassure finalement les entreprises puisqu'avoir une majorité permet justement d'avoir davantage la main sur la propriété intellectuelle des produits qui sont mis en commun avec le partenaire chinois. Cela rassure les entreprises, au travers de cet accord, de ne plus être toujours minoritaires. C'est donc

une opportunité pour l'investissement majoritaire dans les sociétés à plus forte valeur ajoutée technologique.

En termes de brevets, sur l'année 2020, il y a eu davantage d'investissements de sociétés européennes dans les sociétés technologiques chinoises pour détenir des brevets développés par la Chine que l'inverse, à savoir une société chinoise qui investit dans des sociétés technologiques européennes. Cela montre d'ailleurs que le niveau technologique est en train de basculer dans certains secteurs, dans le cadre de ce projet Made in China 2015-2025.

Notons encore le peu d'impact pour les investissements chinois en Wallonie : les investissements chinois, même s'ils sont assez nombreux – 70 entreprises –, sont principalement une suite des tendances du marché de la consommation, puisque c'est principalement pour des produits fabriqués en Chine et consommés en Europe au travers de sociétés logistiques. Si la tendance du marché se transfère sur l'Europe de l'Est ou sur l'Afrique dans les cinq, dix ou quinze prochaines années, ces sociétés chinoises vont probablement également suivre les tendances du marché et des consommateurs. Cet accord, à long terme ou à moyen terme, n'a pas beaucoup d'implications par rapport à ces entreprises.

Enfin, cela constitue certainement une opportunité pour faciliter des activités plus structurantes, plus pérennes dans la logistique et dans les infrastructures, notamment autour des pôles multimodaux en Wallonie, pour asseoir d'une manière plus sécurisée les investissements chinois sur le territoire européen.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Bienvenue, Madame Bricmont, au Parlement wallon, même si c'est de manière virtuelle.

M. le Président. – Vous savez comme moi qu'elle est toujours la bienvenue puisqu'elle est membre de droit de notre commission.

M. Bierin (Ecolo). – Comme tous les députés européens issus de notre belle Région.

M. le Président. – Comme elle est la seule aujourd'hui.

M. Bierin (Ecolo). – J'ai deux questions pour vous. Par rapport à cet accès au marché pour les investisseurs, on est déjà assez ouvert dans l'Union européenne. La Chine est beaucoup plus restrictive, à la fois en termes de secteurs, de majorités possibles dans le capital, et cetera. C'est d'ailleurs ce que Mme Turtelboom nous avait exposé quand elle était venue présenter deux ou trois travaux de la Cour des comptes européenne. Il y avait notamment une étude sur les investissements chinois en Europe, et inversement, qui montrait cette réalité. Si je comprends bien, cet accord devrait permettre un accès plus facile au marché chinois, en échange d'ouvrir encore un peu plus le nôtre.

Je me demande si l'on ne devrait pas, au contraire, mieux protéger certains de nos secteurs stratégiques, sans aller jusqu'à des cas extrêmes et caricaturaux comme le port du Pirée, par exemple. Vous avez cité les enjeux énergétiques. Il me semble que l'on aurait plutôt intérêt à être un peu plus prudents dans l'ouverture de certains marchés européens aux investissements.

Par ailleurs, j'ai une question un peu plus générale sur la cohérence des politiques. Vous avez brièvement mentionné la cohérence des politiques. En 20 minutes, c'est évidemment difficile de parler en long, en large et en détail de tous les enjeux. Pourriez-vous nous faire part en quelques mots de votre appréciation de la cohérence des politiques de la Commission, de l'Union européenne en général, entre par exemple le Green Deal et les accords commerciaux qui sont en négociation ou qui ont été conclus comme celui-ci ? Quel est l'état des débats à ce niveau et quelle est votre position par rapport à cela ?

Ne devrais-je pas enchaîner directement avec les questions pour M. Kempeneers ?

M. le Président. – Je propose que vous fassiez un tour global. Puis, que chaque invité puisse répondre de manière cohérente sur toutes les questions qui lui sont posées.

M. Bierin (Ecolo). – D'accord. Monsieur Kempeneers, je vous remercie également d'être parmi nous aujourd'hui.

Je dois vous dire que je suis tout de même un peu étonné de vous entendre répéter – en tout cas dans votre introduction – la position officielle de la Chine, que ce soit sur le développement durable, les conventions de l'OIT, et cetera. De nombreuses personnes auditionnées dans notre commission ont indiqué que la Chine ne respectait pas ses engagements. Par exemple, sur les conventions OIT qui avaient déjà été prises par le passé dans le cadre d'autres discussions diplomatiques, dans le cadre d'autres accords, ainsi que des soucis de respect de la propriété intellectuelle, notamment dans les relations commerciales chinoises, sans parler des enjeux liés aux droits humains. J'étais un peu étonné par rapport à cela.

Si je comprends bien votre conclusion, cet accord ne devrait pas avoir énormément d'impact. Peut-on dire que son importance économique – on a bien compris l'importance politique et diplomatique pour la Chine et pour l'économie wallonne – est en fait assez relative ? Est-ce correct ou ai-je mal compris ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Merci aux interlocuteurs du jour pour leur éclairage des plus intéressants. Je commencerai peut-être par l'ordre des interlocuteurs, tout simplement.

On a notamment évoqué les pas, dont on peut discuter s'ils sont grands ou petits, qui sont faits en matière de transparence et de *level playing field* entre l'Union européenne et le marché chinois. On sait effectivement qu'énormément de questions sont posées sur le développement durable au sens large du terme : les questions environnementales, mais aussi du développement durable sur le plan humain. C'est la question des droits des travailleurs qui pose toujours problème et l'on en a beaucoup parlé à travers les camps de travail forcé ouïghours, pour ne citer qu'un seul exemple. Vous avez évoqué, notamment en citant le cas de la Corée du Sud, si j'ai bonne mémoire, le fait que parfois, par le passé, l'Europe a été – pas roulée, ce n'est pas la bonne expression –, mais que des engagements ont été pris par des partenaires dans un accord sans être concrétisés. Imaginons ici qu'il en va de la Chine. Ces engagements n'ont pas été respectés in fine, mais ils ont peut-être mis l'État, le pays, en chemin vers un respect plus grand de toute une série de normes et de conventions. Qu'est-ce que cela va donner, selon vous, par rapport à la Chine, puisqu'elle s'est engagée notamment à respecter l'accord de Paris, à ratifier les conventions fondamentales de l'OIT ? Où est le chemin entre l'accord idéal pour la Commission, les conditions – au nombre de six – posées par le Parlement européen ?

Y a-t-il un chemin intermédiaire qui ferait que, à un moment donné, on considère que cela puisse être politiquement acceptable, tout en parlant des cas de figure que vous avez cités ? Aussi – c'est peut-être là que je peux rebondir sur ce que M. Kempeneers a dit –, en disant que c'est un accord qui est un accord de diplomatie économique, un accord politique, qui peut-être n'appellera pas d'autres changements opérationnels ? On est à un autre niveau, bien sûr, que les textes aussi fondamentaux que ceux de l'OIT. Comment doit-on comprendre cela ? Vous êtes, Madame la Députée, probablement début 2022, amenée à vous positionner sur le texte, que sera ce chemin acceptable pour chacune des parties, en pensant qu'elles auront la bonne volonté et qu'elles voudront aller vers leur concrétisation ?

Pour ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord, il faut que l'on réfléchisse, chacun au niveau des États et de la Commission, comment peut-on vérifier que les entreprises européennes ne participent pas indirectement au travail forcé et que les promesses d'ouverture chinoises sont respectées ?

Comment prépare-t-on les entreprises wallonnes à cet exercice que d'aucuns ont semblé regretter, relever de la stricte sphère privée ? Puisqu'il y a quand même un chemin, il y a des principes, il y a des engagements que l'on prend. Comment les entreprises sont-elles accompagnées dans ce qui les attend à ce niveau ? Certes, des avancées existent. Mais, cela ne me parait pas une si simple tâche que cela pour les entreprises si cela vient s'ajouter à leur responsabilité.

Quel regard portez-vous, Madame la Députée, chère collègue de Wallonie picarde, sur les textes annoncés par le commissaire à la justice, un Belge, qui va normalement déposer une proposition de législation européenne qui voudrait que l'on veille à ce que les entreprises soient tenues responsables lorsqu'elles portent préjudice ou contribuent à porter préjudice aux droits de l'homme, à l'environnement, à la bonne gouvernance ? Comment cela va s'imbriquer, notamment dans le calendrier décisionnel ?

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je remercie les deux intervenants pour leurs présentations respectives.

J'avais d'abord quelques questions pour Mme Bricmont. Comme c'est souvent trop le cas avec la Commission européenne, les négociations pour un accord commercial se déroulent souvent dans une grande opacité. Avez-vous été consultée comme députée au Parlement européen pour l'élaboration de cet accord ? Si oui, quelle position avez-vous défendue ?

Vous avez dit que certains pays avaient été mécontents de ne pas avoir eu accès au texte, aux conclusions. C'est assez interpellant.

Traditionnellement, les accords commerciaux négociés par la Commission européenne favorisent les actionnaires des grandes entreprises, des grandes multinationales au détriment des travailleurs qui subissent une mise en concurrence supplémentaire. Dans vos discussions avec la Commission, avez-vous obtenu des garanties pour qu'un tel accord bénéficie aussi aux travailleurs ?

Dans votre présentation, vous avez indiqué que l'Union européenne avait un accord similaire avec la Corée du Sud. Si j'ai bien compris, celle-ci n'a pas encore ratifié toutes les conventions de l'OIT, mais l'Europe juge qu'elle a quand même fait assez de progrès – en tout cas des progrès satisfaisants, si j'ai bien compris – pour continuer les relations commerciales. Comment ces progrès sont-ils évalués, et ce, par quel organisme ? Peut-on envisager, sur cette même base, que l'accord avec la Chine soit ratifié, même si la Chine ne ratifie pas tous les protocoles de l'OIT ?

J'avais encore deux questions, aussi bien pour M. Kempeneers que Mme Bricmont. En facilitant

l'investissement privé et étranger sur son territoire, la Chine ouvre la porte aux multinationales européennes, qui ne sont sans doute pas ses partenaires commerciaux favoris. D'après vous, y a-t-il des avantages, autres qu'économiques, que la Chine tire de ces concessions faites à l'Union européenne ?

Monsieur Kempeneers, vous avez parlé d'un accord avant tout politique et diplomatique, pouvez-vous nous en dire plus à ce niveau-là ?

Enfin, pour terminer, Monsieur le Président, on constate que l'empressement de l'Allemagne, première économie européenne, à obtenir un *deal* avant la fin de sa présidence de l'Union fin 2020 montre l'intérêt croissant d'une partie de l'Europe d'approfondir ses liens avec la Chine, au détriment de celui avec les USA, par exemple.

Comment jugez-vous cet accord qui favorise l'avènement d'un monde multilatéral ? Quel impact peut-il avoir sur la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ? Quel impact peut-il avoir sur la dynamique croissante actuelle de confrontation de blocs, Occident *versus* Chine ?

Tout à l'heure, dans votre intervention, Madame Bricmont, vous avez parlé de géopolitique. Vous avez parlé de la volonté de l'Union européenne d'avoir une stratégie commune avec les USA et notamment de l'importance de la venue de Joe Biden en Europe en juin.

Est-il envisageable que l'Union européenne ratifie cet accord même si les USA venaient à le désapprouver ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je remercie Mme la Députée Bricmont et le représentant de l'AWEx.

Madame la Députée, le 30 décembre 2020, après 16 ans de négociations et de contacts répétés, il y a cet accord de principe de conclure un accord global sur les investissements entre l'Union européenne et la Chine, qui échoit dans la pire des années pour la perception de la Chine au niveau de l'Union européenne.

Pour fréquenter d'autres assemblées, notamment celle du Sénat, j'entends régulièrement des résolutions condamner, à juste titre, certains choix chinois ou certaines infractions les plus élémentaires en la matière. Je les pointe très rapidement.

Quelle est encore la crédibilité de la parole chinoise lorsque l'on voit le peu de cas qu'elle réserve à des accords qu'elle a souscrits, notamment le libre-échange avec l'Australie ou les menaces militaires sur Taïwan ? Je pourrais encore y ajouter les affrontements militaires à la frontière de l'Inde.

C'est le non-respect des droits fondamentaux. Pas un seul parlement de ce pays ne s'est pas ému, à juste titre, de la situation de la minorité musulmane ouïghoure, obligée de travailler dans des conditions épouvantables.

C'est l'absence de ratification de conventions essentielles de l'OIT, pour ne parler que de la n° 105 et de la n° 29 sur le travail forcé, mais aussi celles sur la liberté syndicale et la négociation, qui me paraissent importantes.

À côté de cela – c'est la marque de fabrique du combat du Parlement de Wallonie, avec d'autres, modestement –, il y a l'absence de règlement des différends, qui était un élément essentiel de notre revendication à l'égard de nos amis canadiens. J'ai presque honte, même si le résultat a été très différent de l'annonce initiale, des préventions que nous avions à l'égard des Canadiens et que nous ne pourrions pas exprimer ici à l'égard des Chinois. Il y aurait là un monde de différence. L'idéal serait une cour multilatérale, mais au moins un ICS, et c'est ce dont nous avions convenu avec nos amis du Canada.

On voit qu'il y a non seulement un problème de protection des investissements dans nos entreprises, de la protection des entreprises elles-mêmes par rapport au contexte chinois, mais, en plus, c'est la consécration d'une compétence exclusive de l'Union européenne. On balaie donc les examens des parlements nationaux. Nous sommes, de par le Traité de Lisbonne, un parlement national. Dès lors, nous aurions dû – et c'est ce que M. Di Rupo a rappelé avec beaucoup de force et de pertinence – être appelés, à un moment donné, à instruire ce débat et à la ratifier.

Cela tombe d'autant plus mal – et mon collègue y a fait allusion – qu'il y a une nouvelle approche, une nouvelle dimension américaine. Soyons prudents, il ne faut pas être naïfs, mais on sent une rupture nette après 100 jours à l'égard de l'administration Trump. Ne devrions-nous pas tempérer un peu nos ardeurs en la matière ?

Comment expliquez-vous, vous qui fréquentez les deux Parlements européens, qu'il n'y ait pas une révolte plus grande du Parlement européen dès lors que la Commission est sortie du cadre fixé par le Conseil ?

Je connais les limites du Parlement européen, mais je connais aussi sa capacité de résonance. J'imagine que des voix se sont élevées pour dénoncer l'attitude de la Commission qui, délibérément, est sortie du cadre que lui avait fixé le Conseil pour tenter désespérément d'aboutir à un accord malgré tout.

Comment expliquer que la Commission s'entête alors que, par deux fois – mais peut-être y en a-t-il eu plus, et désolé si mes connaissances sont peut-être

limitées, je n'ai pas eu le temps de tout revoir –, le 16 décembre 2015 et le 17 décembre 2020, le Parlement européen s'est exprimé à travers des résolutions, notamment sur le respect des normes internationales du travail et environnementales – c'était en 2015 – et en 2020 sur la situation du travail forcé des Ouïghours. Donc, là aussi, le Parlement s'émeut, mais cela n'empêchera pas malgré tout la Commission de poursuivre. C'était donc ma première question.

La deuxième : comment entrevoyez-vous le rapport de force au sein du Parlement européen ? J'ai bien sûr consulté Benoît Lutgen, notre ancien président, actuellement député européen, et qui s'est exprimé au Parlement européen pour dire : « C'est moins que jamais le moment d'accepter ce type d'accord », pour toute une série de raisons que je viens de rappeler. Mais, il a probablement été plus complet que je n'ai pu l'être. Dès lors, qui pousse aujourd'hui à obtenir cet accord ? Voilà les deux grands éléments.

Quel est selon vous le calendrier que celles et ceux qui défendent envers et contre tout cet accord avec la Chine espèrent encore ?

Pour le représentant de l'AWEx, j'imagine que vous avez remis un avis officiel au Gouvernement, qui a dû vous consulter, puisque vous êtes quand même une des branches essentielles de notre activité internationale. Que disait cet avis ? Recommandait-il finalement de participer de manière favorable à cet accord ? Cette approche a-t-elle été partagée par vos collègues de la diplomatie de Wallonie-Bruxelles International ? Ce n'est pas le même métier, et donc je comprends que l'AWEx cherche. C'est votre métier, de base, de déboucher, mais quand même, j'imagine qu'il y a aussi des relations avec la diplomatie.

Deuxièmement, où en est notre accord préférentiel avec une province bien connue maintenant de Chine ? J'ai, moi-même – les services s'en souviendront –, reçu une délégation. J'ai ainsi pu découvrir, Monsieur le Président, un petit déjeuner typique chinois, puisque le Parlement s'était teinté de rouge à l'époque, pour recevoir…

M. le Président. – Excellente couleur.

M. Antoine (cdH). – Oui. Malheureusement, ils n'ont pas battu les bleus dimanche, et je le regrette. Mais bon, c'est un autre débat.

M. le Président. – Cela permet à votre club flamand d'être en coupe d'Europe l'année prochaine.

M. Antoine (cdH). – Je m'en doutais. Nous avons eu cette conversation pendant dix ans, mais bon, je constate que les mauves n'ont plus la guimauve. C'est cela le plus important.

Plus sérieusement, nous les avons reçus. Finalement, qu'en est-il aujourd'hui de cet accord qui était prometteur et auquel nous croyions à l'époque ? J'entends bien que la pandémie est passée par là. Sommes-nous toujours dans les échanges énamourés et prometteurs ou, au contraire, est-il plus teinté de chagrin ?

Je vais profiter de votre précieuse présence pour vous parler de deux dossiers, dont le dossier Alibaba. On sait qu'il y a eu un changement à la tête pour des raisons qui ne sont pas toujours compréhensibles pour des Occidentaux. Le dossier reste-t-il pleinement d'actualité, avec toutes ses limites ? On n'est pas là pour discuter des limites, mais de sa réalité d'investissement.

Enfin, plus près de chez moi, puisque je passe tous les jours devant : l'investissement du CBTC à Louvain-la-Neuve. Environ 200 millions d'euros. J'interrogeais M. le Ministre Borsus qui m'a répondu : « Non, cela continue ». C'était il y a quelques mois. Je passe tous les jours devant, cela m'a l'air toujours aussi vide. Je ne vois pas les hordes de Chinois que l'on nous avait annoncées ni même de fortes créations de commerces qui leur étaient réservées. Aujourd'hui, c'est encore le désert. Probablement, est-ce dû en partie à la pandémie, mais je soupçonne qu'il y a d'autres raisons, et j'aurais aimé vous entendre sur ce terrain.

Voilà, Monsieur le Président, pour ne pas être trop long, mais je vous attends après la commission pour parler de football parce qu'il y a des choses à mettre au point.

M. le Président. – La parole est à Mme Bricmont.

Mme Bricmont, Députée européenne (Ecolo). – Merci, chers Collègues, pour vos questions. J'ai bien peur de revenir au sérieux parce que le football et moi, cela fait deux.

Je réponds à M. Bierin, qui a posé plusieurs questions par rapport aux investissements, à la protection des secteurs stratégiques et à la cohérence des politiques, notamment avec le Green Deal. Par rapport à la question sur les investissements, il s'agit une fois de plus de choix politiques. On a des outils déjà existants pour éviter, par exemple, que la Chine n'investisse dans des secteurs stratégiques. Les États membres peuvent recourir au règlement sur le *screening* des investissements étrangers, mais il faut tout de même savoir qu'il est très peu utilisé par les États membres en général. Ils ne font pas leur devoir en établissant des mécanismes nationaux. La Belgique fait partie de la dizaine de pays qui ne s'en sert pas et qui ne s'en est même pas encore doté. C'est notamment lié à des persistances entre le Fédéral et les entités fédérées. Il faudrait que la Belgique commence par mettre en place ce *screening* que le règlement européen vient appuyer et qui a déjà été adopté. C'est une première chose.

Le Conseil doit aussi aboutir, me semble-t-il, à une proposition, à un instrument qui touche à la question des marchés publics pour faire en sorte de restreindre

l'ouverture des marchés publics en cas de non-réciprocité. C'est aussi une possibilité qui doit être mise en place quand il n'y a pas cette approche réciproque. De même, il faut aussi, dans le cadre spécifique des négociations avec la Chine, un accord sur un mécanisme de protection des investissements. Vous l'avez mentionné à plusieurs reprises dans vos interventions. Un mécanisme de protection des investissements qui serait fondé sur un ICS européen. La discussion est en cours. Cela rejoint aussi la question sur laquelle je vais revenir de M. Antoine.

Par rapport à la cohérence des politiques de la Commission européenne avec le Green Deal, il y a, d'une part, la question de la crédibilité des engagements pris en matière de durabilité par la Chine dans le cadre de l'accord et, plus largement, sa volonté de se conformer à l'accord de Paris. Je pense qu'il y a une vraie politique chinoise en matière de durabilité et de respect des engagements climatiques. Elle a annoncé se rallier à l'objectif de société « Zéro carbone 2050 ». Je pense justement que toutes ces politiques sont orientées, dans cette conception de circulation duale, vers la satisfaction de ses propres objectifs, et ce, également, quand il s'agit d'investissements. C'est ce qui nous concerne ici.

Par contre, la Chine réagit vivement aux politiques qui sont mises en place, notamment par l'Union européenne dans le cadre de son Green Deal, puisqu'elle s'est frontalement opposée aux mécanismes d'ajustement carbone aux frontières que l'Union européenne est en train de négocier. Le Parlement européen a remis un avis et la Commission européenne doit présenter – et c'est annoncé par la Présidente von der Leyen – une proposition relative à un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Ceci fait partie, avec le package *due diligence* et d'autres dispositions, de l'approche que l'on veut pousser au niveau européen. D'un côté, il y a l'approche qu'a la Chine vis-à-vis des objectifs climatiques qui – je pense – vont se concrétiser aussi dans les années à venir. Sur ce plan-là, la Chine, sur certains points précis qui pourraient être problématiques pour elle, comme le CDAM, n'est pas nécessairement un ennemi en soi.

Par contre, là où il y a des points d'attention évidents, c'est la question par exemple du dumping, comme celui que l'on peut voir sur les panneaux photovoltaïques.

La cohérence des politiques se pose dans l'ensemble de nos négociations. Quand on en vient aux négociations commerciales ou d'investissements – j'en viendrai aux questions de M. Cornillie –, les politiques extérieures de l'Union européenne reflètent aussi ses objectifs internes. C'est le b.a.-ba de la politique européenne : l'article 21 du traité de la construction européenne mentionne bien que les politiques extérieures, en ce compris la politique commerciale, servent aussi à consolider nos valeurs, nos approches démocratiques, le respect des droits fondamentaux et j'en passe. C'est le cœur, le fondement de la construction européenne qui doit se refléter dans ses politiques internationales.

Parmi les politiques extérieures fortes dont dispose l'Union européenne, il y a la politique commerciale. Ici, ce n'est pas un accord commercial qui se négocie, c'est un accord sur les investissements. Il y a une différence entre les deux. Néanmoins, l'Union européenne dispose de leviers pour discuter avec ses partenaires et arriver à un moment donné à ce fameux *level playing field*, à ces règles communes, à cette réciprocité qui permet aussi à nos entreprises d'être compétitives.

Sur la question des conventions, la Chine a refusé de ratifier les conventions. Elle a déjà clairement signifié que les conventions relatives à la liberté syndicale, aux droits d'organisation de négociations collectives – les 87 et 98 –, elle les refusait. Reste aussi la question du travail forcé avec les conventions n°29 et n°105, pour lesquelles il n'y a pas d'engagement de la part de la Chine à les ratifier.

Pourquoi ai-je mentionné le cas de la Corée du Sud ? Pas pour qu'il puisse être comparé à l'accord sur les investissements avec la Chine, c'est un tout autre accord. Néanmoins, dans le cas de la Corée du Sud, dans le cas des négociations, il y avait un engagement de la Corée du Sud à ratifier une série de conventions de l'OIT.

Puis, quand le partenaire ne tient pas ses engagements, que peut faire l'Union européenne, en l'occurrence la Commission européenne ? Huit ans après la mise en œuvre de l'accord avec la Corée du Sud, on constate qu'elle n'a toujours pas ratifié, malgré plusieurs rappels, malgré les échanges, les conventions de l'OIT. Un panel d'experts est alors mis sur pied et remet un avis mentionnant très bien que le contenu de l'accord ne contraint pas, n'oblige pas le partenaire à se conformer à ses engagements. Ce qui est inscrit noir sur blanc dans l'accord, c'est que les « partenaires font des efforts continus, soutenus et permanents pour rencontrer leurs obligations ». Au-delà de cela, il n'y a pas de sanction à la clé si le partenaire ne se conforme pas.

Cela pose toute la question de la mise en œuvre des chapitres sur le développement durable, puisque c'est une avancée majeure d'avoir ces négociations relatives aux questions sociales, aux droits des travailleurs, au respect des clauses environnementales et climatiques. Désormais, l'Union européenne fait de l'Accord de Paris une clause essentielle des accords. Cependant, si ces dispositions ne donnent pas lieu, à un moment donné, à une possibilité de mise en œuvre de sanctions si elles ne sont pas respectées… C'est sur base volontaire, et l'on continue à avoir des investissements et des relations commerciales avec des pays qui sont clairement moins-disants en matières sociale et environnementale.

Il y a désormais une large unanimité sur les bancs du Parlement européen, tous groupes confondus, pour avancer vers des chapitres de développement durable qui seraient contraignants, avec des engagements des parties, un calendrier, un ensemble de mécanismes qui permettent, à un moment donné, d'activer des sanctions en cas de non-respect.

Le PPE est moins enclin à accepter des sanctions. Il veut fortement baliser les choses. Dans les derniers rapports que nous avons adoptés au niveau de la Commission du commerce international, une majorité se dégage et l'Union est largement à bord quand il s'agit de renforcer ces dispositions dans le cadre de nos relations commerciales et d'investissements.

Par ailleurs, la Chine, dans le cadre du CAI, va elle-même contrôler si les progrès sont satisfaisants. C'est son initiative. Cela pose la question de la mise en œuvre des engagements.

Comment accompagner nos entreprises ? Si un dispositif de *due diligence* est adopté, c'est toute la chaîne qui doit… Ce n'est pas toujours une chaîne facile ; il y a parfois beaucoup de sous-traitants. Néanmoins, des entreprises s'y engagent et le font déjà. Il existe un consortium d'entreprises belges qui s'est rassemblé pour demander une législation *due diligence* plus contraignante au travers du droit belge. Ils réclament dès lors une loi belge et une loi européenne pour atteindre ce *level playing field* et, à un moment donné, jouer à parts égales.

M. Beugnies a posé une série de questions par rapport au rôle du Parlement européen, notre positionnement au niveau des négociations. Non, le Parlement européen n'est pas associé aux négociations. On n'a même pas encore entamé les négociations au sein du Parlement européen sur le CAI. La Commission européenne a conclu la négociation à la fin de l'année dernière. À ce stade, le Parlement européen n'a pas encore posé ses exigences en la matière, sauf au travers de résolutions qui ont été adoptées et dont j'ai déjà parlé. Avec le régime de sanctions qui a été imposé, la parole du Parlement est claire par rapport au fait que l'on ne veut pas entamer les négociations de ratification tant que les sanctions ne sont pas levées.

Par rapport aux droits des travailleurs, on est ici dans un accord sur les investissements. C'est différent des accords commerciaux. Vous avez aussi évoqué le cas de la Corée. J'espère avoir répondu à cette dimension-là.

Concernant les intérêts de la Chine vis-à-vis de l'ouverture des multinationales, la Chine a une stratégie qui est de s'étendre pour ses propres intérêts. Elle va ouvrir les possibilités si c'est stratégiquement intéressant pour elle. S'il s'agit d'attribuer des marchés à des entreprises chinoises plutôt qu'étrangères, elle le fera aussi.

Monsieur Antoine, vous avez raison – cela touche à la question de M. Bierin – par rapport à la cohérence des politiques. Comment expliquer l'absence de révolte face au fait qu'une série de choses ne sont pas prises en compte ? C'est un peu le problème de l'approche de la politique commerciale au niveau européen et de la cohérence de l'approche, notamment avec le Green Deal. Cela pose la question de la cohérence des politiques. Néanmoins, permettez-moi, malgré tout, de répondre à votre question : qui pousse à obtenir cet accord ? Au sein du Parlement européen, c'est le PPE, c'est votre groupe politique qui est le plus fervent défenseur des accords commerciaux et d'investissements, même s'ils ne sont pas nécessairement en phase avec les objectifs politiques, notamment du Green Deal, et qu'ils ne sont pas non plus les garants d'un mécanisme de protection des investissements. J'appelle tous les groupes politiques – et ce sont des discussions que nous avons en permanence au sein de la Commission du commerce international – à avoir une approche cohérente vis-à-vis des différents partenaires avec lesquels nous sommes en négociation.

Ici, on atteint une situation inédite. Quoique, dans le cadre des négociations avec le Vietnam, la question des droits humains s'est largement posée, mais a connu beaucoup de moins de publicité, voire pas de publicité du tout. Pourtant, le Vietnam pose aussi toute une série de problèmes sur le plan du respect des droits humains, les libertés de presse et d'expression, l'absence de droits syndicaux et autres problématiques réelles. Le Parlement européen s'est aussi exprimé, à plusieurs reprises, en demandant la libération des prisonniers politiques vietnamiens. Néanmoins, les négociations pour l'accord UE au Vietnam se sont poursuivies et l'accord a été ratifié. Nous sommes un cran plus loin avec le CAI, avec un partenaire comme la Chine. Mais, il y a aussi des États membres qui sont en faveur du CAI et qui vont continuer à pousser pour sa ratification. Je doute fortement que la ligne politique chinoise évolue sur la question des Ouïghours. J'ai un sérieux doute sur le fait que la situation évolue à ce niveau-là.

Par rapport à la question des relations avec les États-Unis, il y a une évolution claire de la politique américaine. J'évoquais la venue de Biden en juin parce qu'il y aura une influence de facto sur nos relations avec les États-Unis et, de l'autre côté, avec la Chine. La Chine ne peut pas se mettre à dos à la fois les États-Unis et l'Union européenne. Il y a sans doute, de la part de l'Union européenne, une approche plus stratégique à avoir des partenariats avec les pays qui composent le partenariat transpacifique, car il y a des pistes intéressantes à creuser, des intérêts qui sont communs avec la Nouvelle-Zélande, avec l'Australie, sachant que d'autres pays composent cet accord. Il y a certainement d'autres pistes, et un retour vers plus de relations avec les États-Unis, à explorer.

J'espère avoir couvert toutes les questions, il y en avait pas mal. Une dernière chose qui est importante, puisque c'est au cœur de nos débats au niveau du Parlement, c'est la législation *due diligence*. Ce que je peux faire, c'est vous renvoyer les liens vers les deux rapports clés que nous avons adoptés au Parlement en début d'année et qui sont les lignes directrices sur ce qu'exige le Parlement en la matière. Nous attendons maintenant la proposition de la Commission européenne : le fameux paquet législatif avec lequel Didier Reynders doit nous revenir. Ensuite seulement démarreront les négociations au niveau du Parlement européen.

M. le Président. – La parole est à M. Kempeneers.

M. Kempeneers, Directeur général de la Direction générale des Affaires internationales à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx). – Merci à chacun et à chacune pour vos questions qui sont toutes aussi intéressantes les unes que les autres. Je vais essayer d'être synthétique dans les réponses tout en vous donnant quelques arguments, quelques points d'attention qui nous semblent importants au niveau économique en tout cas. Je vais me limiter, bien entendu, à une réponse dans le domaine économique.

La position que j'ai présentée d'emblée dans mon introduction par rapport à l'accord sur les investissements au CAI était-elle la position de la Chine ? Non, c'est une position tirée d'une communication du 30 décembre 2020 de la Commission européenne qui présente les engagements de la Chine par rapport à cet accord. Ces engagements vont-ils être suivis de mises en œuvre opérationnelles par rapport à toute une série de domaines au niveau du développement durable, des accords de l'OIT et de l'Accord de Paris ? Dieu sait si cela va être suivi d'actes concrets par la suite, mais ce sont les engagements qui sont pris.

M. Antoine a demandé : « Qui pousse aujourd'hui à cet accord sur les investissements ? » Je le dirais d'une autre manière : « Qui a intérêt aujourd'hui à pousser cet accord sur les investissements ? ». Si ce sont ceux qui voient plutôt d'un mauvais œil d'établir une plus forte collaboration avec la Chine, je crois qu'ils seront satisfaits que cela s'arrête là. Ceux qui veulent davantage de collaboration et de coopération économiques avec la Chine voient aujourd'hui, notamment avec les tensions qui existent entre l'Europe et la Chine, que rentrer dans l'opération suscitera peut-être davantage de questions que de réponses. Donc, ceux-là sont peut-être beaucoup plus prudents par rapport à cela.

Ce qui me fait dire que c'est le pragmatisme qui va prendre le pas aujourd'hui. Par hasard, je lisais une dernière communication de l'ambassadeur de Belgique en Chine ce matin avant de vous rejoindre, où il présentait justement cette volonté des opérateurs économiques chinois, du gouvernement et des autorités de différencier de plus en plus le côté diplomatie économique et politique du pragmatisme économique et, derrière les musculations politiques au niveau chinois, de garder un grand pragmatisme au niveau des entreprises pour préserver les intérêts chinois par rapport aux accords internationaux.

En 15 ans de travail à l'AWEx avec la Chine, j'ai appris deux choses.

La première est que le Chinois ne perd jamais la face. Il continuera toujours à négocier jusqu'à ne pas perdre la face. Au niveau de cet accord sur le CAI, il a déjà préservé la face et il va probablement passer à autre chose. S'il sent, dans la suite des accords, qu'il risque de perdre la face, il va probablement botter en touche.

La deuxième chose que j'ai apprise, c'est qu'un accord, un partenariat, un traité, une convention, un contrat avec la Chine, ce n'est pas la fin des négociations, mais toujours le début d'une négociation. On signe et puis on discute. Ce qui est difficilement compréhensible pour la culture occidentale ou européenne, où la signature d'un contrat est un aboutissement. En Chine, non, c'est le début d'une relation. Avoir signé un accord de principe laisse la porte ouverte à toute une série d'autres types de négociations dans un sens ou dans l'autre par après. Cela risque de durer encore longtemps.

Cela a-t-il peu d'impact sur l'économie wallonne ? En effet, l'économie wallonne, composée à plus de 95 % de PME, vise davantage des relations pragmatiques par rapport à ses relations avec la Chine. Les entreprises wallonnes cherchent des fournisseurs et peut-être des donneurs d'ordre dans certaines technologies pour être sous-traitants.

Nous sommes une région de sous-traitance et nous visons à travailler pour des entreprises chinoises comme hier nous le faisions pour des entreprises européennes ou américaines. On va donc essayer d'être le plus pragmatique possible parce que le marché est énorme. Des sociétés comme IBA et GSK, et plus petites comme celles que j'ai citées tout à l'heure, cherchent avant tout à avoir une place sur ce marché immense qui est générateur de parts de marché très importantes plutôt que d'aller à la confrontation. Le pragmatisme est : « OK, on parle peut-être, au travers des autorités, des sujets qui fâchent, mais, entre entreprises, on reste sur les sujets qui nous lient plutôt que sur les sujets qui nous divisent ».

Je participais pour l'AWEx à la dernière mission princière, en novembre 2019, en Chine, qui était la plus grande mission princière jamais organisée avec plus de 550 entreprises, les différentes agences de commerce extérieur et plusieurs ministres. C'est Didier Reynders qui était là à ce moment-là. Les sujets politiques sont

mis sur la table, mais on laisse cela au domaine des Affaires étrangères et du politique. Les ministres de l'Économie, les entreprises et les fédérations sectorielles et patronales s'orientent et se spécialisent uniquement dans les données économiques et commerciales vu l'importance de ce marché.

L'AWEx prépare-t-elle les entreprises à ces notions nouvelles de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises ? On ne peut ni imposer ni conditionner l'aide de l'AWEx par rapport à ces principes qui sortent un petit peu de la sphère purement marketing ou purement commerciale. Mais, oui, nous faisons et nous avons un programme bien établi de sensibilisation, d'accompagnement des entreprises par rapport à ces notions de développement durable.

Nous avons d'ailleurs une convention avec une ASBL qui s'appelle CIFAL, exactement la même convention que Flanders Investment & Trade ont pour la Région flamande, de séminaire d'information, de *workshop*, de sensibilisation des entreprises en disant : « Demain, on ne fera plus le commerce de la même manière qu'on le fait aujourd'hui. Donc, préparez-vous au niveau de vos entreprises à prendre conscience et à intégrer ces notions dans le développement international de vos activités ».

Autre question sur les multinationales. Le marché chinois s'ouvre-t-il aux multinationales ? Je pense que non, les multinationales européennes sont déjà, depuis longtemps, sur le marché chinois. D'ailleurs, je pense que depuis 20 ou 30 ans, si pas plus, elles produisent en Chine les produits qui inondent les marchés occidentaux et les marchés où l'on a un haut pouvoir de consommation aujourd'hui.

Ce n'est donc pas nécessairement un accord qui vise à faciliter la présence de multinationales sur place. Par contre, cela pourrait être intéressant pour nos PME qui seront, parce qu'elles sont plus fragiles et plus petites, mieux protégées si cet accord débouche sur des accords.

Les multinationales européennes commencent un peu à sortir de Chine. Non pas parce qu'elles y ont peu d'intérêt, mais tout simplement parce que les technologies chinoises et les multinationales chinoises elles-mêmes, avec leur propre marque et leur propre *branding*, sont davantage présentes – d'une manière globale – que les multinationales occidentales.

Vous avez posé une question sur les rapports de force entre la Chine et les États-Unis. Cela va-t-il avoir une conséquence par rapport à nos entreprises ? Si je peux me permettre une information ou une vision qui est un peu personnelle, en tant qu'observateur par rapport à ce qui se passe au niveau de la Chine et des USA, on a aujourd'hui une économie au niveau européen, et au niveau wallon en particulier, fortement orientée vers les États-Unis parce que l'on partage la même histoire, on a la même culture. Il y a 90 % de nos relations économiques extra-européennes qui sont dirigées vers le continent nord-américain.

Pour moi, si la troisième voie européenne doit exister demain, je crois qu'il faut balancer cet équilibre entre une nation fortement présente en Wallonie et en Belgique que sont les États-Unis. C'est notre plus gros partenaire commercial hors Europe et notre plus gros investisseur en Wallonie. Il faut essayer de rééquilibrer avec la deuxième puissance économique mondiale qui, peut-être demain ou très prochainement, sera la première puissance technologique mondiale.

Si l'on ne veut pas mettre tous ses œufs dans le même panier et laisser un peu de place à la Chine, il y aura une volonté au niveau de l'AWEx notamment d'essayer de rééquilibrer nos partenariats et nos accords avec la Chine aujourd'hui.

On en parle beaucoup. Ce sont des accords compliqués à négocier, à signer et à faire suivre de réalités concrètes. Je vais parler du CBTC dans un instant. En tout cas, c'est une volonté d'essayer de rééquilibrer nos relations avec la deuxième puissance économique mondiale aujourd'hui, parce que la Chine a besoin de nous, mais, nous aussi, nous avons besoin de la Chine au niveau économique. Au niveau des machines, des équipements, des matières premières, et cetera, c'est très important pour nos entreprises de garder un équilibre et de ne pas nécessairement s'orienter trop pro-États-Unis. D'autant plus que la tension entre les États-Unis et la Chine est importante aujourd'hui.

Notre neutralité, au niveau européen, l'est également, a fortiori, au niveau wallon. En effet, on est dépendant à 70 % de nos exportations au niveau du PIB wallon et la valeur ajoutée des entreprises wallonnes est liée à plus de 80 % à des entreprises qui sont originaires de pays étrangers, notamment des États-Unis, du Japon et peut-être demain de la Chine. Je crois qu'il faut être très prudent et très vigilant dans notre position vis-à-vis d'accords tels que celui-là. On doit être assez positif et s'insérer dans un sillage d'une collégialité européenne, plutôt que d'être, à mon avis, porte-drapeau d'exclusives. Ce qui pourrait nous revenir à la figure comme un boomerang par rapport à notre dépendance et notre ouverture importante au niveau de l'international.

Prenons-nous, Monsieur Antoine, l'avis officiel du gouvernement au travers de WBI ? Nous répondons toujours de manière conjointe. Vous avez vu que mes premiers *slides* étaient d'ailleurs *brandés* : « Représentation de la Région wallonne auprès de l'Union européenne et AWEx », puisque toutes les réponses sont toujours collégiales, où WBI travaille davantage sur les volets diplomatique, économique et politique, nous apportons notre pierre à l'édifice par rapport aux relations économiques et commerciales.

Il n'y a pas de divergences, mais, en tout cas, on essaie de trouver la synthèse entre des positions qui sont davantage politiques et portées par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des positions qui sont également économiques, qui remontent des entreprises, des fédérations sectorielles et de l'Union wallonne des entreprises, notamment. On essaie d'être assez équilibré à ce niveau-là.

Les accords préférentiels que nous avons avec la Chine se passent-ils bien ? Je dirais « oui ». Vous avez évidemment pris l'exemple de la Province du Hubei, dont la capitale, Wuhan, est mondialement connue aujourd'hui, avec laquelle nous avons une collaboration depuis 2012 en termes de partenariat et de *sistership agreement*. C'est toujours compliqué, surtout que le projet qui émane de cette collaboration est principalement lié au CBTC à Louvain-la-Neuve.

On a d'autres accords préférentiels, notamment un jumelage avec la Province du Henan assez ancien, car il date de 1988.

Si aujourd'hui nous avons pu diversifier l'arrivage de marchandises chinoises par train et non plus uniquement par avion sur Liege Airport, c'est grâce à notre collaboration avec la Province du Henan, puisque le premier train vient de la capitale, Zhengzhou, qui a finalement montré la voie pour d'autres villes et beaucoup d'autres provinces chinoises de s'approcher de l'Europe par train, et ce, pas uniquement en Pologne ou en Allemagne. Cette collaboration montre la complémentarité et la multimodalité qui fait partie de notre unique originalité en Europe : de mixer plusieurs modes de transport que sont le ferroviaire, le routier, la voie d'eau – avec les connexions sur Rotterdam et sur Anvers –, l'aérien – au travers de l'aéroport de Liège. Elle donne une carte maîtresse à la Région wallonne pour attirer des trains et peut-être d'autres marchandises demain, via la voie fluviale notamment, avec les connexions que nous connaissons, avec Anvers.

Ces accords fonctionnent.

Sur le projet du CBTC, pour vous répondre plus spécifiquement sur un projet qui vous semble peut-être vide aujourd'hui – je vous le confirme –, il l'est tout simplement parce que les bureaux ne sont pas encore prêts et que cela a pris du retard à cause de la pandémie, certainement, mais aussi parce que la volonté du gouvernement de la Province du Hubei est de montrer que c'est une vitrine technologique, que la Chine n'amène pas que des produits bas de gamme ou pas chers en Europe, mais peut également viser des coopérations au niveau technologique.

Aujourd'hui, les technologies chinoises subissent quand même une perception de manque de fiabilité, de peu de correction ou bien de transfert de technologies obligatoire dont on a parlé tout à l'heure. Donc, évidemment, il y a un peu de difficultés à voir les hordes de Chinois, comme vous disiez, arriver à Louvain-la-Neuve.

Nous essayons, avec les autorités de l'UCL notamment, et avec les responsables – parce que, maintenant, ils ont engagé des responsables européens pour le projet – d'être le plus pragmatique possible et de se dire que la région de Louvain-la-Neuve est une région qui est très attractive – aux portes de Bruxelles – au niveau de la localisation d'entreprise, des bureaux, des laboratoires, et cetera. On pourrait donc trouver un juste milieu entre une présence chinoise que l'on souhaite préserver, parce que c'est aussi important de ne pas perdre la face pour les autorités – comme pour les autorités de l'UCL, d'ailleurs –, de garder cette empreinte chinoise. Néanmoins, peut-être que, au niveau de la phase 3 ou de la phase 4 du projet, s'il se poursuit, dans l'expectative d'aller jusqu'au bout, on va probablement se tourner vers une présence ou bien une ouverture à des entreprises belges, des entreprises européennes qui cherchent une implantation idéale sur un parc scientifique lié à l'Université catholique de Louvain – puisque c'est obligatoire d'avoir un lien avec l'université pour s'implanter sur le parc scientifique, comme vous le savez –, et d'essayer de travailler sur des technologies communes avec le continent asiatique et avec la Chine en particulier.

On a aujourd'hui des signes positifs, de laboratoires du centre de recherches de l'UCL et du centre de recherches de la KUL à Leuven, pour travailler à l'avenir, une fois que les bureaux seront prêts – ils nous annoncent juillet ou septembre au plus tard pour l'inauguration de la première tour –, et avoir des succès de collaboration entre centres de recherches et entre entreprises. Les plateformes technologiques mixtes sont ce qui est visé aujourd'hui sur le CBTC, en plus des bureaux qui pourraient servir pour des entreprises de service et des restaurants. Un hôtel de 200 chambres est prévu sur le site également. On suit cela de près avec le rectorat et avec les responsables du parc scientifique de Louvain-la-Neuve.

Je termine sur le projet Alibaba. Reste-t-il pleinement d'actualité ? Cela me permet de préciser certaines choses devant cette assemblée. On a entendu tout et son contraire par rapport au projet d'Alibaba et un amalgame est souvent fait entre le développement de l'aéroport et le projet de la société chinoise. Il n'y a pas de projet Alibaba à Liege Airport. Je le dis de manière un peu provocatrice pour faire comprendre les choses. Pour mettre les bons mots sur les projets, il y a un projet logistique d'une filiale d'Alibaba qui s'appelle Cainiao, qui appartient à 63 % au géant chinois. Elle souhaite installer un centre d'opération et de distribution de marchandises qui viennent principalement de Chine. C'est vrai pour d'autres logisticiens, qu'ils soient belges, flamands, français ou chinois.

Il n'y a pas que Cainiao qui est sur le site de l'aéroport de Liège. Comme je l'ai cité tout à l'heure, il

y a une vingtaine d'entreprises chinoises qui sont basées sur l'aéroport aujourd'hui et qui surfent sur une demande des consommateurs et de croissance de l'e-commerce. On est passé de 10 millions en 2017 à 500 millions de colis qui sont aujourd'hui traités sur Liege Airport. Ces sociétés souhaitent participer à cet engouement qui a été multiplié par cinq en termes de rapidité de croissance dans le cadre du confinement et de l'impossibilité pour les consommateurs d'aller dans les magasins ou bien de voyager.

C'est une entreprise purement logistique qui a signé un accord. Va-t-il se développer demain ? Cela dépendra du marché, comme d'autres sociétés logistiques sur l'aéroport.

Cainiao est une société qui fait partie du groupe Alibaba, ce dernier ne faisant pas que de l'e-commerce. C'est principalement une société de digital, de big data, qui a des activités dans la banque-assurance. On a vu défrayer la chronique avec la filiale financière Ant Financial, que le Gouvernement chinois a empêché de monter en bourse de Honk Hong en serrant la vis au niveau des *fintechs* chinoises. Alibaba a des activités dans l'assurance, dans le *trade* et dans le tourisme – c'est l'un des principaux acteurs touristiques chinois. Tout cela, c'est le groupe Alibaba, un groupe digital.

Je pense, personnellement – c'est d'ailleurs une discussion que nous avons longuement eue avec M. le Ministre Borsus –, que nous devons, dans le cadre de la digitalisation des entreprises en Wallonie, nous baser encore davantage sur la chance que nous avons de disposer sur notre territoire de deux géants du digital – Google à Mons et Alibaba à Liège, via sa filiale logistique – pour donner un *boost* à la digitalisation et à l'aide aux entreprises, aux PME et aux petits artisans et petites entreprises qui pourraient être davantage présentes sur ces plateformes de commerce électronique parce que nous avons des géants du digital qui peuvent nous aider dans ce cadre-là. C'est quelque chose sur lequel on mise vraiment.

L'accord qui a été signé le 5 décembre à Liege Airport par le groupe Alibaba n'est pas du tout un accord logistique. C'est un accord avec le Gouvernement fédéral, représenté par le vice-premier ministre et ministre de l'Économie, Kris Peeters, à ce moment-là. Il vise uniquement à rendre et à aider les entreprises européennes au travers d'un siège en Belgique, adossées à leur siège logistique, pour aider les entreprises à être plus présentes sur le secteur des plateformes de commerce électronique.

Si l'on prend la plateforme Alibaba.com – je terminerai là-dessus pour ne pas être trop long –, c'est 200 marchés touchés en un seul clic grâce à leur plateforme.

Marché numéro un : États-Unis ; numéro deux : Canada ; numéro trois : Inde ; numéro 4 : Allemagne. Le marché chinois n'existe même pas sur la plateforme d'Alibaba.com.

Ils ont d'autres plateformes, en chinois pour les Chinois, où l'on essaie, tant bien que mal, de mettre quelques produits wallons de luxe ou des produits agroalimentaires, de la bière, du chocolat, et cetera, pour une population très restreinte en Chine qui a envie de consommer de l'européen et qui a les moyens de se payer de l'européen.

L'objectif n'est pas uniquement celui-là. Cela se fait naturellement et c'est un des objectifs de l'AWEx sur le marché chinois, bien entendu. Mais, l'objectif principal de l'AWEx est d'aider la majorité des entreprises à exporter en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, en Espagne et en Italie – puisque ce sont les marchés les plus importants – au travers non seulement de canaux classiques de distribution, mais également au niveau de canaux de distribution numériques. Ces canaux de distribution numériques sont facilités, sont aidés, en termes de formation, d'accompagnement, de sensibilisation, parce qu'ils sont plusieurs milliers, que ce soit chez Google ou que ce soit chez Alibaba, à aider les entreprises wallonnes.

Nous les avons sur notre territoire. On doit saisir l'occasion pour qu'ils soient plus présents aux côtés de nos entreprises pour les professionnaliser dans le secteur du digital et du numérique.

Je vous remercie.

M. le Président. – Je me tourne vers mes collègues. M. Beugnies me marque qu'il ne souhaite plus intervenir. M. Cornillie non plus, M. Bierin non plus. M. Florent non plus ni M. Evrard ni Mme Grovonius.

Je tiens à remercier Mme Bricmont et M. Kempeneers pour la qualité de leurs interventions et de leurs réponses. Si Mme Bricmont souhaite un jour qu'on lui explique le football, ne demandez pas à M. Antoine, il ne l'aime pas. Mais, je connais d'autres personnes plus qualifiées, dont M. Witsel qui est un député de ce Parlement.

Je veux vous remercier de votre présence et vous souhaiter de bons votes. Je ne sais pas s'ils ont déjà eu lieu ou s'ils auront lieu plus tard dans l'après-midi.

Merci, Monsieur Kempeneers d'avoir dépassé, très largement, l'accord UE-Chine, mais c'était bien utile de repréciser les choses. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne après-midi.

Quant à nous, chers collègues, il convient de continuer nos travaux.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Projet « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux »

M. le Président. – Si j'ai bien été informé, un groupe souhaiterait le report de ce travail aujourd'hui.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Président, de notre côté nous souhaitions effectivement postposer l'analyse du rapport et la contribution si c'était possible.

M. le Président. – Nous avons un problème de timing, Monsieur Evrard.

C'est le premier juin au plus tard, donc il faut que cela passe en séance plénière avant le premier juin.

Il faut donc ajouter une réunion de notre commission soit avant le 27 mai, soit avant le 11 mai.

Je me tourne vers vous.

La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – J'avais compris – peut-être mal, je m'en excuse si c'est le cas – qu'effectivement l'on mandaterait certains de nos collègues dans un groupe de travail pour valider le travail fait.

M. le Président. – Les demandes que je reçois de manière informelle, j'aime qu'elles soient mises de manière formelle.

Vous me dites que vous demandez le report, j'acte le report.

Vous êtes plus précis dans votre demande, je comprends bien qu'il s'agit de quelque chose de plus cohérent que simplement le report.

La question que je vous pose : combien de temps pensez-vous avoir besoin pour que le groupe de travail puisse déposer une note auprès de la commission de manière à nous permettre que, au plus tard, le 27 mai, nous puissions déposer cela en séance plénière ?

La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – C'est l'affaire de 7 jours, d'une semaine grand maximum.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – J'imagine que, s'il y a une prolongation – ce qui n'était pas notre demande, moi j'avais des corrections ou des suggestions plus modestement à introduire –, nous pourrons vous transmettre un document écrit comportant les suggestions additionnelles ou les retraits que nous souhaiterions.

M. le Président. – En réalité, mon souhait est que nous puissions avoir les contributions des uns et des autres de manière à établir un document consolidé avec les différentes remarques des différents groupes et que le groupe de travail informel qui se tiendra avant la commission puisse l'avoir.

Nous allons faire, avec le secrétariat de la commission, un rétroplanning pour fixer une réunion de la Commission chargée des questions européennes permettant d'arriver au 27 mai.

Si nous donnons quelques jours – jusqu'à mercredi de la semaine prochaine –, serait-il possible d'avoir les contributions écrites de chaque groupe ?

Pour le 5 mai, puis-je vous demander d'établir, par écrit, vos remarques ? À ce moment-là, nous aurons jusque fin de la semaine – ce qui nous amène au 7 mai – pour avoir un travail de collation, pour permettre aux services du greffe d'avoir 48 heures pour lui permettre de mettre un document au propre.

Vous avez la semaine suivante pour faire les réunions que vous souhaitez. Si vous souhaitez que le greffe soit là pour assurer le secrétariat, nous ferons l'effort. Ainsi, on aura des notes intégrées.

Nous ferions alors la commission le 20 mai 2021. Il faudra bien sûr que la Conférence des présidents confirme cette date.

Je me tourne vers mon prédécesseur et je suppose que son groupe soutiendra ma proposition.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, profitant de votre tolérance politique – et non pas footballistique, on a bien compris –, puis-je plaider ? Pendant cinq ans, le Parlement de Wallonie a toujours plaidé au sein de la CALRE pour un assouplissement de l'approche statistique des engagements budgétaires en lien avec les normes SEC 2010.

De manière permanente, nous avons toujours tenu ce discours. Au début, nous étions extraordinairement isolés. Du reste, d'aucuns s'en rappelleront, avec M. Crucke, nous avons plaidé notamment en Italie pour qu'il en soit ainsi.

Aujourd'hui, eu égard à la Facilité pour la résilience et la relance, il y a déjà un premier assouplissement. Je ne comprendrais pas que nous ne continuions pas à

militer dans ce sens. D'autant que, à la dernière assemblée générale, il ne subsistait plus que certains Allemands du Sud et les Autrichiens, les autres ayant terriblement évolué. Je me permets de faire un appel à mes collègues puisque, pour d'aucuns, c'est la première ou la deuxième fois, mais il y a une position de principe à tenir. Nous avons toujours été fer-de-lance et c'est moins que jamais le moment de reculer sur ce thème. Or, il y a une rubrique « Économie et Emploi ». Je crois que cela serait utile que l'on rappelle nos positions précédentes qu'on peut d'ailleurs retrouver dans toute une série de résolutions. C'était permanent, à chaque fois et je le dis au nom de tous les groupes. Ce n'était pas seulement une préoccupation personnelle, mais c'était celle de tous les groupes. Il y a aura d'autres éléments, Monsieur le Président, que l'on vous transmettra.

M. le Président. – J'entends bien votre remarque. Je l'entends d'autant mieux que vous avez été l'initiateur d'un groupe de travail sur les questions d'investissements et de contrainte budgétaire, que j'ai l'honneur de continuer depuis lors. Vous avez raison de dire que la dérogation générale ne doit pas nous faire perdre de vue que celle-ci arrivera un jour à son terme et que nous devons déterminer comment nous souhaitons voir être pris en compte les investissements publics par rapport à la norme de déficit. J'entends votre demande, je pense que nos collègues l'ont également entendue.

Je retiens que, pour mercredi 5, il y a les remarques de tous les groupes. Pour le lundi matin, vous aurez le texte qui reprendra celui de base avec les complètements et remarques des différents groupes. Cette semaine, un groupe de travail informel aura lieu à l'initiative des chefs de groupe ou des membres de cette commission. Je vous en laisse la liberté.

Nous nous revoyons a priori, sauf modification de la Conférence des présidents, le 20 mai à 14 heures.

La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Je crois que le mode opératoire et le calendrier que vous venez d'exposer rencontrent parfaitement le point qui était le nôtre aujourd'hui, celui de l'organisation des travaux au sujet de cette contribution. Je crois que, in fine, nous finirons par tous être d'accord sur le fonctionnement.

M. le Président. – Le secrétariat de la commission m'indique que les choses ont déjà été consolidées de manière provisoire. Je dis « provisoire » parce que M. Antoine a indiqué qu'il compléterait sa contribution et que, dès lors, nous ne pouvons pas partir sur le fait que ce document est définitif.

Si nous sommes d'accord sur ce point, il me revient de vous informer que M. Valdis Dombrovskis, Commissaire européen du Commerce, m'a communiqué les résultats de l'étude sur les effets économiques cumulatifs des accords de libre-échange sur l'agriculture européenne annoncée par le commissaire Hogan à l'occasion de son audition par notre commission en juillet dernier.

L'étude en question vous sera communiquée en ce jour via la plateforme sécurisée d'envoi de documents.

Il nous reste, au-delà de la commission supplémentaire que nous venons de fixer au 20 mai, à définir l'agenda. Des groupes politiques ont soumis des noms pour les prochaines auditions. Le nombre des personnes à auditionner étant tellement nombreux, je ne pense pas qu'il soit raisonnable de toutes les inviter. Soit nous faisons ce travail maintenant, soit on vous adresse une proposition écrite, puisque nous aurons une commission intermédiaire, vous permettant de réfléchir chacun aux noms et de me remettre des suggestions. Il me parait que cela serait peut-être plus efficace, d'autant plus que vous aurez l'occasion de vous voir de manière informelle et peut-être d'échanger sur la question. Je vous propose de reporter cela à notre réunion du 20 mai.

Je considère qu'avoir deux intervenants comme aujourd'hui, voire un troisième, nous permet d'avoir des échanges de qualité. En avoir sept ou huit fait que nous frustrons tout le monde et vous-mêmes, parce que l'on a envie de poser des questions et étant donné que c'est le septième qui vous intéressait et qu'il est tard… Et les personnes que nous invitons peuvent avoir légitimement le sentiment d'être mal traitées par notre Parlement, ce qui donne toujours une image inadéquate.

Nous allons vous adresser des suggestions, mais, pour gagner du temps, nous allons vous les adresser aussi la semaine prochaine et faire en sorte que nous puissions travailler le 20 mai sur cette question également. Pouvons-nous en convenir comme tel ?

La Commission a procédé à un échange de vues et a décidé de reporter le point lors de la prochaine réunion.

Y a-t-il des divers ? Si tel n'est pas le cas, je vous souhaite une excellente après-midi.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 16 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
Mme Saskia Bricmont, Députée européenne (Ecolo)
M. Hervé Cornillie, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Michel Kempeneers, Directeur général de la Direction générale des Affaires internationales à l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx)
M. Jean-Claude Marcourt, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BEA	Bureau d'électronique appliquée
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (South Africa)
CAI	comité d'acquisition d'immeubles
CALRE	Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe
CBTC	China-Belgium Technology Center (Centre technologique Chine-Belgique)
CE+T	Constructions électroniques + Télécommunications
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CIFAL	Centre international de formation des acteurs locaux
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPTPPP	Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (Partenariat transpacifique global et progressiste)
GSK	GlaxoSmithKline
IBA	Ion Beam Applications (applications de faisceaux d'ions)
ICS	Investment Court System (Système juridictionnel public des investissements)
IMPS	International Merchandising Promotion & Services
ISDS	Investor-State Dispute Settlement (mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États)
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
MecaTech	pôle de compétitivité wallon en génie mécanique
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PPE	Parti populaire européen
RCEP	Partenariat régional économique global
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
TSD	Trade and sustainable development chapter
UCB	Union chimique belge
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
WBI	Wallonie-Bruxelles International